

# CONCOURS COSPLAY SaYONNE'ara 2021

Du lundi 22 mars au dimanche 4 avril 2021

## 1 – Qui ?

Tout le monde peut participer.

## 2 - Sécurité et interdictions

Sont interdits : les armes blanches, les armes à feu, les armes ou liquides incendiaires, les liquides indélébiles, les substances toxiques, les objets ou comportements à caractère raciste, pornographique, antisémite, violent, discriminatoire ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

## 3 – Inscriptions

Pour pouvoir concourir, chaque participant doit envoyer par mail ou via le site « Wetransfer » des photos ou une vidéo de son costume à l'adresse :

[concourssayonneara@mairie-sens.fr](mailto:concourssayonneara@mairie-sens.fr) entre le lundi 22 mars et le dimanche 4 avril minuit.

## 4 - Conditions participation

Chaque participation se fait en individuel et chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois.

- Par photos : chaque participant doit envoyer au maximum 5 photos (de face, de profil, de dos, et une ou deux positions) en signalant la photo qu'il souhaite voir diffuser sur les réseaux sociaux.

OU

- Par vidéo : chaque participant doit envoyer une seule vidéo qui ne doit pas excéder 30 secondes, accompagnée d'une photo qui sera utilisée pour le vote du public sur les réseaux sociaux et le site [www.sayonneara.fr](http://www.sayonneara.fr). Dans les deux cas, il est impératif de :
  - signaler votre nom, prénom, âge, personnage et s'il s'agit d'un costume «home-made » ou acheté.
  - remplir l'autorisation parentale/l'autorisation de diffusion d'image ci-après pour l'envoi et la diffusion de vos photos et de vos vidéos.

## 5 – Vote

Le jury recevra l'ensemble des photos et vidéos des participants. Il est composé de :

- Un membre de l'association «Chouette Cosplay»,
- Un membre de l'association «Cosplayers de France – antenne Champagne-Ardenne»,
- Enn'rod (directeur général de l'escape game les Portes de l'Isba),
- La gagnante du concours cosplay SaYONNE'ara 2020 (prix du public),
- Un membre de l'équipe des bibliothèques de Sens,

Les votes se dérouleront en 2 temps :

- Une présélection de 4 candidats par le jury à 75% et par le public à 25% à partir de la photo sélectionnée par chaque participant diffusée sur la page facebook SaYONNE'ara du lundi 5 avril au vendredi 9 avril minuit.
- Vote final par le jury à 50% et par le public à 50 % le samedi 10 avril sur le plateau télé SaYONNE'ara sur le site Savinien de la ville de Sens et les réseaux sociaux (page Facebook et Instagram de SaYONNE'ara).

## 6 – Critères

- La réalisation du costume
- La qualité du costume
- La fidélité du costume
- Les accessoires
- La prestation
- L'originalité

## 7 - Les prix

Le jury sélectionnera les 4 meilleurs participants. De cette sélection, un vote final sera effectué sur le plateau télé SaYONNE'ara le samedi 10 avril afin d'élire le grand prix SaYONNE'ara du concours Cosplay 2021.

---

L'équipe SaYONNE'ara propose un concours de Cosplay via internet et les réseaux sociaux. Chaque participant devra envoyer par mail ou via le site « Wetransfer » photos ou vidéos de son costume afin de les soumettre au jury et au public comme expliqué ci-dessus.

Pour les chaque participant, il est indispensable de remplir l'autorisation de diffusion d'image (par vous si vous êtes majeur, par vos parents si vous êtes mineur) ci-dessous et de le transmettre à l'adresse : [concourssayonneara@mairie-sens.fr](mailto:concourssayonneara@mairie-sens.fr) avant le dimanche 4 avril minuit.

-----

Je soussignée (moi / parent ou tuteur)....., autorise la ville de Sens à publier la photo ou la vidéo de (moi / l'enfant)..... sur les pages SaYONNE'ara des différents réseaux sociaux et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet) pour les votes du jury et du public du lundi 5 avril au samedi 10 avril 2021.

À....., le.....

Signature